

# LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
Rue Arsène-Leloup  
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation  
des Travailleurs  
sera l'œuvre  
des Travailleurs  
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement  
par les Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

## Une réforme qui s'impose

En général les ouvriers s'organisent dans le but d'améliorer leurs conditions de travail et leur action se porte tout particulièrement dans la question des salaires. Si l'on se place en face des possibilités de réalisations immédiates, il n'est pas douteux que la question des salaires est plus facile à résoudre que les autres revendications contenues dans le programme de notre vieille C. G. T. en raison que le monde patronal, allié à la réaction, est opposé à toutes réformes sociales libérant un tant soit peu le monde du travail.

Parmi ces réformes, l'institution des délégués ouvriers s'impose de plus en plus en raison des accidents multiples occasionnés d'une part, par le développement incessant du machinisme et, d'autre part, par l'inobservation fréquente des règlements prescrits à la protection des ouvriers.

Pour faire échec à cette institution l'on prétend que l'inspection du travail suffit et est seule qualifiée pour enquêter et constater si, par exemple, telle machine comporte les garanties nécessaires à la sécurité des travailleurs, si tel échaffaudage est fait suivant les règles prescrites à cet effet.

L'expérience a démontré l'insuffisance de ce contrôle car, dans la plupart des accidents pour ne pas dire dans leur totalité, l'attention de l'industriel et de l'inspecteur du Travail n'est retenue que lorsque l'accident lui-même est survenu et que l'ouvrier en a été victime.

D'autre part, l'action de l'inspecteur du Travail est paralysée en raison des nombreuses attributions qui lui incombent et ne lui permettent pas d'agir comme il conviendrait pour pallier à la coupable inconscience de certains industriels en les obligeant à prendre les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité de leurs ouvriers.

D'un autre côté les visites plus ou moins régulières que peut faire l'inspecteur du Travail dans les usines ou chantiers ne lui permettent pas non plus d'apprécier les risques existants dans le travail, si qualifié, soit-il, même sur la technique du travail, il ne peut connaître les multiples dangers auxquels sont en but les ouvriers dans les différentes professions et dans les diverses industries dépendant de son contrôle.

C'est en considération de cette insuffisance de moyens de contrôle que la Confédération Générale du Travail, en accord avec les Fédérations d'Industries, réclame depuis de nombreuses années l'institution de délégués à la sécurité, délégués choisis parmi les ouvriers dépendant des organisations syndicales et sous leur contrôle, connaissant à fond la pratique du travail, nommés sur les mêmes bases que les délégués mineurs.

Nous avons la certitude que cette institution permettra de prémunir les ouvriers contre les risques du travail.

Mais pour faire appliquer au plus tôt cette réforme, pour faire fléchir l'opposi-

## ERRATUM

Rendant compte de la Manifestation du Premier Mai à Saint-Nazaire, nous avons écrit : inauguration des rues Charles-Brunellière et Jules-Guesde. C'est Pelloutier qu'il faut lire au lieu de Jules Guesde. N. D. L. R.

## La Fête de Clôture des Cours Professionnels de la Bourse du Travail

Le Dimanche 15 Juin a eu lieu, dans la salle des fêtes de la Bourse du Travail, la Fête de Clôture des Cours Professionnels de la Bourse du Travail.

Malgré la date avancée de la saison (la Commission des cours, pour des raisons indépendantes de sa volonté, avait du reculer la date de la fête), malgré les fêtes et sorties qui avaient lieu ce jour-là, un public nombreux assistait à cette matinée de famille.

La séance était présidée par notre camarade Ouvrard, Inspecteur Départemental de l'Enseignement Technique, assisté de notre ami G. Lepert, Directeur des Cours ; de nos camarades Maillard, Secrétaire adjoint de la Bourse du Travail, Challons, de la Fédération du Livre.

Dans l'assistance on remarquait : M. Allain, représentant M. le Préfet ; M. Durat, Inspecteur du Travail ; M. E. Cassin, membre du Conseil Supérieur de l'Enseignement Technique ; MM. les Directeurs et Professeurs des Ecoles Techniques et des Cours Professionnels de Nantes ; de nombreux représentants des Syndicats confédérés.

Le *Populaire* de Nantes, *Le Phare* et *L'Ouest-Eclair* étaient représentés.

Nos amis Sureau, adjoint au Maire et professeur au cours ; Péneau, Inspecteur Départemental et Rochet, Secrétaire de la Bourse du Travail, avaient dû à leur grand regret s'excuser, Sureau et Péneau pris par des engagements antérieurs, Rochet, appelé brusquement à Paris.

La séance ouverte, le Directeur des Cours, notre Camarade G. Lepert, remercie les personnalités présentes, les représentants des Syndicats, les élèves et leur famille ainsi que toutes les personnes qui, par leur présence, manifestent l'intérêt qu'ils portent à l'enseignement technique et aux Cours de la Bourse du Travail.

Il remercie également l'ami Ouvrard de bien vouloir continuer d'accepter la présidence de cette cérémonie annuelle et ajoute :

tion patronale toujours adversaire de cette institution, il faut que les ouvriers en comprennent l'importance et viennent dans les organisations syndicales confédérées œuvrer jusqu'à sa complète réalisation.

Gustave ROUAUD.

Nous n'oublions pas que notre ami Ouvrard a été Directeur des Cours Professionnels de la Bourse du Travail pendant 22 ans, cherchant sans cesse à créer de nouveaux cours et à améliorer ceux déjà existants, qu'il connut aussi les temps difficiles d'après-guerre où il fallut tout réorganiser et que si nos cours sont actuellement en pleine ère de prospérité, c'est à lui que nous le devons en grande partie.

Notre ami Ouvrard prenant la parole remercie tout d'abord ses amis de la Bourse du Travail et les assure de son entier dévouement, puis il prononce le discours ci-dessous :

Mesdames, Messieurs,

L'affectueuse sympathie de mes camarades de la Bourse du Travail qui ont la charge d'assurer le fonctionnement des Cours Professionnels, m'impose, cette année encore, le rôle ingrat de vous exposer quelques considérations sérieuses, retardant le plaisir de recevoir vos récompenses, mes jeunes amis, et de goûter les plaisirs artistiques qui vous sont promis.

Aussi bien, nous sommes régis dans la vie, par une loi que les découvertes incessantes de la science, que les raisonnements philosophiques les plus subtils, ne font que renforcer au cours des siècles : la loi de l'équilibre. Ne vaut-il pas mieux absorber d'abord la pilule amère d'une causerie dépourvue de l'attrait d'une ombre de talent, pour goûter comme il sied, la satisfaction des récompenses méritées par le travail de l'année et le nectar d'une belle audition artistique.

Mes jeunes amis,

Je voudrais dans les quelques minutes que je me suis, en qualité de Président, accordé, vous donner quelques conseils qui pourront vous guider dans votre apprentissage du métier d'homme.

Quelles qualités doit posséder un homme digne de cette qualification ?

Il doit avoir l'esprit librement ouvert aux choses de la vie, avide de connaissances nouvelles, dégagé de toute contrainte, conscient du rôle qui lui est dévolu, épris de l'idéal de bonté agissante qui fait entrevoir la disparition des inégalités cruelles et imméritées dues à la naissance et aux tares physiques et morales.

L'enseignement que vous pouvez recevoir dans les écoles primaires grâce à la haute conception de leur rôle éducatif de nos camarades instituteurs, celui qui vous est dispensé avec tant de clairvoyant dévouement par vos professeurs des Cours de la Bourse du Travail, travailleurs qui apportent le meilleur d'eux-mêmes avec le seul espoir de vous voir, par votre travail personnel, devenir supérieurs à eux, le souci constant que les uns et les autres ont de faire naître chez vous le désir d'apprendre encore et toujours, vous donneront cet esprit ouvert aux choses de la vie et la conscience que les nouvelles connaissances acquises le maintiendront constamment avisé.

Je vous ai dit que l'esprit d'un homme devait être dégagé de toute contrainte. Il faut entendre qu'il ne doit pas se laisser imposer de formules, de tutelles dictatoriales ; il doit lui-même se donner la directive de sa vie, choisir librement ses compagnons de route et, s'il s'aperçoit qu'il s'est trompé dans son choix, après un examen sérieux et réfléchi, il doit en toute lumière reconnaître son erreur. Et si, malgré les objections de ses compagnons de route il reste persuadé de la réalité de son erreur, il a le droit de changer de chemin.

L'homme doit être conscient du rôle qui lui est dévolu. Oui, le travailleur, quelle que soit l'importance apparente de son labeur, remplit un rôle nécessaire à la vie universelle. Il a droit, à quel échelon qu'il soit placé, à la reconnaissance de tous et il n'a pas celui de laisser porter atteinte à sa dignité. Si l'on attend à cette dignité, le devoir de la collectivité des travailleurs est de lui faire rendre justice. Mais s'il doit compter sur la solidarité de tous ses camarades, il a le devoir de remplir avec conscience sa tâche humaine, toute défaillance est une atteinte qu'il se fait lui-même à cette dignité si précieuse et la collectivité peut la lui reprocher.

Enfin j'ai dit que l'homme devait être épris de l'idéal de bonté agissante qui peut nous faire entrevoir l'âge d'or de notre société humaine. Cette bonté doit se manifester par une action incessante de solidarité universelle, par les efforts continus en faveur de l'union des individus, des peuples et des races. Il doit comprendre que travailler pour l'intérêt général de l'humanité, c'est renforcer la sauvegarde de son intérêt personnel, détruire les germes de ces divisions qui engendrent des catastrophes. Il rendra moins pénible aux déshérités physiques ou moraux, de naissance ou par accident, le chemin de la vie.

Certes je ne vous dis pas, malgré votre jeunesse, que vous vivrez cette vie plus douce ; où serait le mérite de vos actes ? Mais la loi de nature vous fera dans un certain nombre d'années des pères de familles et vous avez le devoir de préparer la voie pour que les générations issues de vous se rapprochent de plus en plus de cet idéal.

Vous me direz que si le programme est beau il est assez difficile à suivre. On ne peut le nier, mais en gardant précieusement les enseignements de vos professeurs d'hier et d'aujourd'hui, en étudiant avec soin et discernement ceux de vos professeurs de demain qui, par la parole et par la plume, continueront votre éducation et vous fourniront des éléments d'appréciation, votre tâche sera facilitée.

L'esprit de méthode, de critique des faits après examen attentif, le souci de vous mettre en garde contre les mouvements impulsifs, nés du mécontentement, parfois très légitime, vous sont donnés avec largesse dans vos cours.

Si vous acquérez la foi dans un avenir meilleur qui sera celui dont vous vous montrerez dignes, avec la volonté, l'honnêteté, le désintéressement personnel

qu'en ce temple de la solidarité ouvrière internationale qu'est la Bourse du Travail on cherche à vous inculquer, vous aurez la joie de faire franchir aux travailleurs quelques gradins dans l'échelle des classes sociales et, si vous avez la maîtrise de vos actes, de parvenir au palier où ces classes sociales n'existeront plus, non par disparition brutale dont l'histoire nous a appris la conséquence aléatoire, mais par la seule fusion, dans le grand creuset qu'exigent les besoins du travail pour la subsistance de l'humanité.

Le discours du Président, fort apprécié pour la largesse de ses vues et la profondeur de ses sentiments est chaudement applaudi par l'assistance entière.

Le Directeur des Cours donne ensuite lecture du Palmarès et distribue les diplômes et livrets de Caisse d'Épargne, ces derniers gracieusement offerts par l'Administration de la Caisse d'Épargne de Nantes sont de 30 et 40 francs qui viennent, ainsi que les diplômes, récompenser les meilleurs élèves et notamment les heureux lauréats du dernier C. A. P.

Un gentil concert suivit la remise des récompenses au cours duquel se sont successivement fait applaudir : M<sup>me</sup> Etienne, dans un air de *Fortunio* ; M. Rousselot, basse chantante du Théâtre Graslin, qui connut un succès mérité dans les *Saisons* et principalement dans le rôle d'Escamillo (*Carmen*) ; les chanteurs à voix Monant, Berzeot et Calvez, que les habitués des Concerts Nantais connaissent bien ; Hervé, l'agréable ténor du cercle Comœdia et l'inénarrable comique troupier Jean Bajus qui déchaina le fou-rire dans la salle.

M<sup>me</sup> Rousselot, pianiste, fut une accompagnatrice de talent et M. Alexandre fut un parfait régisseur.

Pendant le concert, un discret vin d'honneur fut servi dans une salle voisine au cours duquel plusieurs personnalités dirent un mot aimable. Ce fut d'abord le camarade Maillard qui remercie, au nom de la Bourse du Travail, les organisateurs de la fête.

De même M. Ouvrard lève son verre à la prospérité des Cours Professionnels.

Pour terminer, M. Allain présente les excuses de M. le Préfet, et assure le Directeur et les Professeurs des Cours, de la sympathie de la Préfecture.

## La Grève des Scieries Mécaniques

Les adhérents des syndicats ont été tenus au courant, par circulaire et par la presse locale, de la grève des ouvriers et ouvrières des scieries mécaniques et fabricants de caisses. Nous ne reviendrons pas sur les motifs de la grève. Après 3 semaines de lutte nos camarades jugèrent bon de ne pas la prolonger.

Pendant ces 3 semaines les grévistes suivirent le mouvement avec une discipline qui honore ces travailleurs. C'est sans contestation possible que nous pouvons annoncer que le syndicat ouvrier en est sorti grandi de cette lutte, à en juger par les adhésions nouvelles qui se sont faites à la suite de la grève. A l'exception de cinq ou six renégats, tous continuèrent la lutte jusqu'au jour où l'Assemblée générale décida la reprise du travail.

Toutefois, nous devons tirer une déduction de cette grève. C'est que nos camarades n'ont pu poursuivre la lutte plus longtemps faute de ressources.

En général on est long avant de répondre aux appels à la solidarité. Aussi pour parer à ce retard il faut que les syndiqués et en particulier les militants, comprennent que le temps des faibles cotisations est passé. Si l'on veut lutter avec quelques chances de succès, il faut partir à la bataille avec une encaisse

capable de subvenir aux nécessités premières, ou si non, nous courons vers un échec.

Du reste, nous reparlerons de la nécessité de l'augmentation des cotisations syndicales.

A. PÉNEAU.

## Sommes versées au Comité de Grève

Bénéfice de l'Excursion du 1 <sup>er</sup> Mai .....	555 fr.
Union Départementale .....	500 »
Union Locale de Nantes .....	300 »
Souscription de la Maison CHAMBON .....	42 50
Syndicat des Métallurgistes de Nantes .....	500 »
Syndicat des Tabacs .....	300 »
Syndicat des Sculpteurs .....	40 »
Syndicat de l'Artillerie .....	50 »
Syndicat des Mécaniciens-Dentistes .....	50 »
Syndicat des Electriciens .....	100 »
Syndicat des Métallurgistes de Trignac .....	100 »
Syndicat des Typographes de Nantes .....	50 »
Syndicat des Charbonniers .....	50 »
Syndicat des Tramways .....	100 »
Syndicat des Charpentiers .....	25 »
Syndicat des Instituteurs .....	100 »
Syndicat des Inscrits Maritimes de Nantes .....	50 »
Syndicat des Municipaux de Saint-Nazaire .....	50 »
Syndicat des Cuirs et Peaux de Nantes .....	25 »
Syndicat des Produits Chimiques de Paimboeuf .....	50 »
Syndicat des Travailleurs du Granit de Nantes .....	55 »
Syndicat des Travailleurs d'Indret .....	50 »
Syndicat des Teinturiers-Dégraisseurs de Nantes .....	29 50
Syndicat des Tailleurs-Apiécieurs de Nantes .....	25 »
Intersyndicat du Bâtiment de Nantes .....	100 »
Syndicat des Ouvriers d'Usines de Nantes .....	65 »
Total .....	3.362 »

Le Comité de grève remercie les organisations qui ont répondu à l'appel à la solidarité lancé par l'Union Départementale.

## Dans le Bâtiment à Nantes

Nous avons énuméré en leur temps les avantages acquis par l'action des Syndicats Confédérés du Bâtiment, nous n'y reviendrons pas, rappelons pour mémoire : l'augmentation des salaires de 1929, la majoration des indemnités pour travaux insalubres, salissants, etc., l'indemnité pour fourniture d'outillage, etc.

Poursuivant son action méthodique, sans démagogie et sans bluff, l'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment vient de conclure un accord par un contrat de travail avec le Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment de Nantes. Ce contrat, disons-le, ne nous donne pas entière satisfaction, il ne répond pas complètement aux revendications présentées, mais il apporte néanmoins quelques satisfactions et est de nature à améliorer quelque peu la situation matérielle des travailleurs du Bâtiment.

Ces avantages sont :

1° Une augmentation horaire de 0 fr. 20 pour tous les travailleurs et manœuvres du Bâtiment, quel que soit leur salaire actuel, ainsi tous sans exception doivent bénéficier de cette augmentation ;

2° Incorporation dans le salaire horaire de 1 fr. 50 de la prime de vie chère de vie.

Cette incorporation viendra consolider le salaire minimum fixé et est en même temps un acheminement vers la suppression totale de cette indemnité de vie chère qui fut imposée par l'Etat à l'époque de la guerre et que les syndicats ont depuis longtemps bataillé pour la faire incorporer dans le salaire.

3° Le port du panier qui était de 4 fr. 50 est porté à 5 francs ; telles sont dans les grandes lignes les avantages qui viennent d'être obtenus, et soulignons-le sans arrêt de travail, sans perte de temps.

Nous répétons que ce résultat ne nous donne pas satisfaction, d'autres revendications sont en suspens qu'il faudra faire aboutir ; l'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment s'attachera à cette besogne, des réformes, telles que les vacances payées, les délégués à la sécurité sur les chantiers, dans les ateliers, sont indispensables pour prévenir les accidents de travail, malheureusement trop fréquents dans notre industrie, la refonte de la loi sur les accidents du travail s'impose, un projet voté par le Parlement est en suspens depuis plusieurs années au Sénat, il faut que ce projet devienne une réalité.

Camarades du Bâtiment, pour faire aboutir ces revendications, la puissance de l'organisation syndicale est indispensable, la preuve est faite, rappelez-vous que c'est sous la pression des organisations syndicales groupées dans la vieille C. G. T. que la loi de huit heures fut votée, que c'est encore cette même puissance qui contribua dans une large part au vote de la loi sur les Assurances Sociales.

L'Union des Syndicats Confédérés du Bâtiment est fermement décidée, avec votre appui, camarades, à continuer son action en vue d'améliorations futures, elle vous demande, dans votre propre intérêt à tous, de rallier le syndicat confédéré de votre profession afin de lui donner la force et l'autorité morale qui lui sont indispensables pour faire entendre la voix des travailleurs et faire rentrer dans le domaine de la réalité leurs légitimes revendications.

Pour terminer, disons que le projet de contrat de travail a été discuté séparément dans chaque syndicat et qu'il a été procédé de même façon pour l'acceptation des propositions patronales, contrairement à ce que prétendent nos adversaires de tendance.

Ces lignes écrites, je prends connaissance de l'affiche des sois-disant unitaires, n'ayant que le flasco de 1929 à leur actif à rappeler aux travailleurs du Bâtiment, ils ont préféré, selon leur habitude, mentir et calomnier les militants confédérés, nous restons indifférents à leurs insultes et continuerons, comme par le passé, à nous préoccuper uniquement de la défense des intérêts que les travailleurs nous ont confiés.

Simple question. — Pourrait-on nous dire comment il se fait que l'augmentation horaire de 0 fr. 20 obtenue par le Syndicat Unitaire de l'Amenblement soit une victoire, et que celle de 0 fr. 20 acquise par les Syndicats Confédérés, soit une trahison des militants confédérés ?

Ouvriers, Manœuvres du Bâtiment, syndiquez-vous, donnez votre adhésion au syndicat confédéré de votre profession, vous serez les bienvenus.

F. MASSON,

Secrétaire de l'Union des Syndicats du Bâtiment.

NOTA. - Dans le prochain numéro nous publierons les clauses particulières à chaque profession.

## Dans la Métallurgie

## La Revision du Bordereau DES SALAIRES

A la suite de la réunion du 4 Février dernier où le Syndicat Confédéré des Métaux faisait connaître à tous les ouvriers de la Métallurgie, syndiqués et non syndiqués les propositions arrêtées par le Comité d'études et le Conseil syndical, en vue du renouvellement du Bordereau des salaires, le Syndicat Confédéré des Métaux adressait à la Chambre Patronale ces propositions. Après bien des tractations et des réunions de la Commission mixte, le Syndicat Confédéré des Métaux arrachait au cours de la réunion du 9 Avril, 0 fr. 15 d'augmentation pour tous les ouvriers de plus de 18 ans ainsi que divers avantages énumérés plus loin.

Ces premiers résultats ne nous donnant pas entièrement satisfaction, le Syndicat Confédéré des Métaux, dûment mandaté par ses adhérents, demandait aux industriels certaines améliorations dans les calculs de la Prime de vie chère. Il demandait également que la Commission Paritaire termine la mise au point du Bordereau des salaires.

La réunion de la Commission Paritaire eut lieu le lundi 12 Mai. Après une discussion assez longue, un accord s'établit sur les bases suivantes :

1° Augmentation des salaires de 0,15 de l'heure pour tous les ouvriers de plus de 18 ans.

Le jeu des pourcentages de boni donnera à cette majoration de la taxe d'affûtage les augmentations générales suivantes :

Pour les ouvriers faisant du 25 %... 0,1875 de l'heure.

Pour les ouvriers faisant du 30 %... 0,195 de l'heure.

Pour les ouvriers faisant du 40 %... 0,21 de l'heure.

Pour les ouvriers faisant du 50 %... 0,225 de l'heure.

Pour les ouvriers faisant du 60 %... 0,24 de l'heure.

Pour les jeunes ouvriers de moins de 18 ans, l'augmentation des salaires sera de 0 fr. 075 de l'heure.

Cette augmentation de 0,075 sera également majorée par les pourcentages de boni réalisés.

Pour les apprentis, l'augmentation varie entre 0,025 à 0,075 de l'heure.

Les marchandages en Francs seront majorés par un pourcentage correspondant aux augmentations des taxes d'affûtage.

2° Consolidation de la somme de 60 francs de la Prime de vie chère pour tous les ouvriers de plus de 18 ans et consolidation d'une somme proportionnée pour tous les ouvriers de moins de 18 ans.

Sur ce point nous attirons l'attention des travailleurs, car si la consolidation n'apporte par elle-même aucune augmentation des salaires en raison que le jeu du pourcentage de boni ne joue pas sur cette consolidation, c'est néanmoins une sérieuse garantie pour les travailleurs du fait que dans aucun cas la partie consolidée ne pourra être diminuée, c'est en quelque sorte une meilleure stabilité des salaires et un acheminement vers la suppression de la prime de vie chère et qui se traduit par une augmentation de la taxe d'affûtage.

D'autre part, pour compléter cette stabilisation, il a été décidé que la prime de vie chère qui est actuellement discutée tous les 2 mois, ne serait plus discutée après la signature du Bordereau que tous les 4 mois, et qu'en plus elle ne

devrait subir aucune révision avant le 1<sup>er</sup> octobre.

3<sup>e</sup> Les indemnités de déplacement sont portées :

Pour la 1<sup>re</sup> semaine à 26 francs contre 25 francs, soit une augmentation de 1 fr.

Pour la 2<sup>me</sup> semaine à 24 francs contre 22 francs, soit une augmentation de 2 frs.

Pour la 3<sup>me</sup> semaine à la fin des travaux à 21 francs contre 20 francs, soit une augmentation de 1 franc.

Les indemnités de panier pour les travaux en aval de la mâtère et ceux du quai Wilson sont portées à 5 fr. 50 par jour contre 5 francs, soit 0 fr. 50 d'augmentation, les frais de transport sont également remboursés comme dans le passé.

Pour le dock flottant, à Roche-Maurice, les indemnités sont portées à 6 fr. 75 contre 6 francs, soit 0 fr. 75 d'augmentation.

L'indemnité concernant les 3 huitis consécutifs est portée à 3 fr. 25 par jour contre 3 francs, soit 0 fr. 25 d'augmentation.

Le statu quo a été maintenu en ce qui concerne la majoration des heures supplémentaires et l'indemnité de 20 % pour travaux salissants. Malgré ce statu quo, c'est encore une augmentation pour les ouvriers astreints aux heures supplémentaires ou aux travaux salissants, du fait que la majoration et le 20 % des travaux salissants jouent sur une taxe plus élevée.

La durée de ce nouveau Bordereau est fixée à un an à compter du 12 mai 1930 pour prendre fin le 12 mai 1931.

Régulièrement son application aurait dû se faire le 13, mais après accord avec les industriels, il a été décidé de l'appliquer le 12, ce qui a pour résultat d'avancer les augmentations d'un jour.

Voilà résumés aussi brièvement que possible les divers avantages contenus dans le nouveau Bordereau des salaires, nous sommes convaincus que tous les travailleurs de la Métallurgie sauront apprécier comme il convient ces avantages. Les trublions du Parti Communiste et le trop fameux Comité Revendicatif « sans mandat » pourront continuer leur triste besogne, les ouvriers ne seront pas leur dupe, ils comprendront au contraire que ces individus font comme les charlatans, beaucoup de tapage sans jamais rien leur apporter, sinon la misère.

Les militants du Syndicat Confédéré des Métaux ne s'arrêteront pas à la bave qu'ils pourront déverser, ils continueront au contraire leur œuvre en défendant d'une part les avantages si péniblement acquis et en apportant d'autre part plus de bien-être au foyer des travailleurs, préférant comme l'a si bien dit notre camarade Jouhaux au Congrès de 1927, être impopulaire dans l'utile que d'être populaire dans l'inutile.

Le Secrétaire : G. ROUAUD.

NOTA. — Pour une bonne application du Bordereau des salaires et en vue de fournir une documentation aussi complète que possible sur le texte et les avantages contenus dans le dit Bordereau, des brochures ont été éditées par les soins du Syndicat Confédéré des Métaux.

Ces brochures devant être distribuées à tous les ouvriers, nous informons ceux qui n'auraient pas en mains cette brochure, qu'ils pourront se la procurer au Siège du Syndicat, à la Bourse du Travail, salle 19, au 2<sup>me</sup> étage.

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

## Dans les Tramways et Autobus

Nous en avons assez  
Môssieur le Tech-ni-cien

Au départ des Autobus de la route de Vannes, nous sommes dotés d'un chef de dépôt Tech-ni-cien du nom de Rosse-lin, qui, à notre avis, on pourrait dénommer Rosse... en supprimant les trois dernières lettres de son nom. Jusqu'ici on ne compte plus ses victimes ; combien de pères de familles et de jeunes gens chauffeurs sont partis par la faute de ce Tech-ni-cien bon à rien et qui en valaient dix comme ce Môssieur. Aussi, le service des Autobus, est devenu une boîte de passage. En effet, il ne plait pas toujours à un travailleur conscient d'être traité de c..., de v..., d'em... et autres mots recherchés du vocabulaire Rosse-lin ; de passer pour un abruti ou un alcoolique ; là, Môssieur Rosse-lin, nous pouvons pour le moins en mettre autant à votre service, vous devez battre le record des cuites ; certes, ce ne doit pas être l'odeur de l'essence qui doit vous mettre dans ces états, ou alors nous commençons à comprendre pourquoi nous ne touchons plus la prime d'économie d'essence ???...

Nous vous laissons vos qualités et défauts, pour cette fois, nous n'en disons pas davantage, mais un avertissement Môssieur Rosse-lin ! assez de vos grossièretés, assez de vos faux rapports, de vos petites saletés, car nous pourrions entrer dans des détails avec plus de précisions ?... Faites votre service loyalement comme vous devez le faire, nous ferons le nôtre ! nous sommes des travailleurs qui entendent être respectés.

Allons, Môssieur Rosse...lin,  
Si vous voulez que nous disions plus  
rien,

Mettez de l'eau dans votre vin !  
Ou sans cela, prenez garde à vous,  
Les petits agneaux si doux  
Pourraient devenir des loups,  
Et on saura tout ?...

LEBIDONDESSENCE DU SOIR.

## LA SOLIDARITÉ

(Assurance Ouvrière contre l'Incendie)

Nous avons ici même fait l'historique de l'Assurance Ouvrière, aujourd'hui "LA SOLIDARITÉ". Nous n'y reviendrons pas.

L'état comparatif que nous publions ci-dessous montrera mieux que tout ce que nous pourrions écrire, la prospérité de la Société.

Pour satisfaire au désir de nombreux camarades, aussi bien que pour dissiper l'inquiétude de certains sociétaires qui craignaient que le changement de titre de la Société soit un acheminement sur la voie des Sociétés capitalistes.

Les raisons qui ont motivé ce changement sont dans les grandes lignes les suivantes :

La Société par son titre "ASSURANCE OUVRIÈRE" pouvait laisser supposer qu'elle garantissait seulement les petits risques, par exemple le modeste mobilier de l'ouvrier, alors que des Coopératives puissantes, des villes ont des contrats avec l'Assurance Ouvrière ; aussi l'effort des agents se trouvait paralysé en partie, tout au moins dans certains milieux, rendait leur tâche plus difficile, mais que nos camarades soient rassurés en ce qui concerne l'orientation de "LA SOLIDARITÉ", elle suivra la même ligne de conduite que l'Assurance Ouvrière, dont

elle garde en sous-titre le nom ; "LA SOLIDARITÉ" restera une œuvre prolétarienne régie, administrée par les Syndicats et Coopératives qui l'ont constituée en 1900.

Ouvriers, Employés, "LA SOLIDARITÉ" est votre œuvre, elle vous donne toute garantie. Assurez vos mobiliers, vos maisonnettes à "LA SOLIDARITÉ".

ETAT COMPARATIF de la Société "LA SOLIDARITÉ" en 1900 (date de sa fondation) à fin 1929.

Années	Contrats souscrits	Capitaux assurés	Primes encaissées
1900	170	1.948.350	939.45
1910	5.000	62.543.050	35.972.30
1915	12.000	130.000.000	75.147.58
1920	23.000	385.000.000	299.615.43
1925	48.500	1.280.000.000	1.183.944.18
1929	70.800	2.267.249.053	2.247.717.75

Ces chiffres se passent de commentaires.

R. ROCHET, Administrateur.

## Le Réveil des Pâtisseries

En dépit des manœuvres d'un certain placeur, que nous ne désignerons pas autrement aujourd'hui, le Syndicat Confédéré des Ouvriers Pâtisseries est définitivement constitué.

Un projet de réglementation de la journée de 8 heures a été élaboré entre l'organisation patronale et le syndicat ouvrier ; il y a, certes, encore quelques points à régler, mais nous pouvons affirmer qu'avant peu la journée de 8 heures sera appliquée aux ouvriers pâtisseries.

Il restera le repos collectif à obtenir par la fermeture collective des pâtisseries.

## Chez les Limonadiers-Restaurateurs

Les Employés Limonadiers et Restaurateurs ont réorganisé leur syndicat qui, depuis près de 20 ans, avait cessé de fonctionner.

A la suite de deux réunions, les statuts ont été mis en harmonie avec la situation présente et le bureau a été nommé. Disons de suite que les deux réunions furent très suivies, un nombre important d'employés limonadiers-restaurateurs avaient répondu à la convocation ; nos camarades sont bien décidés cette fois à ne plus quitter l'organisation qu'ils viennent de remonter, ils sont assurés de trouver auprès des Unions Locales et de l'Union Départementale le concours le plus dévoué.

Au dernier moment, nous apprenons qu'un employé limonadier avait été brusquement congédié sans préavis. Le patron a été condamné au Conseil de Prud'hommes à payer une indemnité correspondant à 6 journées de travail plus 12 francs par jour pour frais de nourriture.

Nous aimons à croire que ce jugement servira d'exemple aux patrons qui seraient tentés de violer les us et coutumes admis dans la corporation.

NOTA. — Le taux de 12 francs pour la nourriture, aussi bien que celui de 15 francs pour le salaire, sont manifestement insuffisants et ne correspondent ni au prix de la vie, ni aux salaires actuels de la corporation ; il y aura lieu de rajuster ces taux en tenant compte des difficultés de la vie présente.

RAYMOND.

## Comité Général

DU 19 JUIN 1930

La séance est ouverte à 18 h. 45, sous la présidence du camarade Rouaud.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 avril qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance. — Lettre du Génie demandant le salaire des conducteurs de travaux ; étant donné l'inorganisation de ces professionnels, le secrétaire dit que l'on pourrait répondre en indiquant, sous toutes réserves, le salaire de 1.500 francs par mois ; le C. G. adopte cette façon de voir après une courte discussion. — Lettre des Mutilés du Travail, demandant la Salle des Fêtes de la Bourse du Travail pour un concert-bal suivi d'une tombola ; le secrétaire donne lecture de la réponse faite par la C. E. de la Bourse du Travail, laquelle est approuvée.

Lettres de plusieurs personnalités du monde du travail au sujet de la loi du 19 juillet 1928 concernant l'indemnité pour renvoi abusif et inobservation du délai-congé.

Le secrétaire complète les renseignements donnés par lettres, en exposant la conversation qu'il a eue avec le camarade Quillent à ce sujet ; il ressort que les demandes de dommages-intérêts pour renvoi abusif, doivent être examinées séparément. — Lettre du Maire de Nantes, faisant connaître que la subvention à la Bourse du Travail a été augmentée.

L'Administration Municipale adresse des listes de souscription pour les colonies de vacances, le C. G. approuve la C. E. qui a voté la somme de 500 francs et donne plein pouvoir à la C. E. de répondre à l'appel de la Municipalité les années suivantes en tenant compte de la situation financière de l'U. L.

Conformément à la décision de l'U. D., le C. G. désigne comme membres du Jury chargé de procéder à l'examen des candidats au poste de comptable de la Caisse Primaire "LE TRAVAIL" les camarades Hougron, du Syndicat des Instituteurs ; Sureau, ingénieur, Professeur de Comptabilité au cours de la Bourse du Travail ; Lefrère, secrétaire du Syndicat des Chefs d'Ateliers de la Manufacture des Tabacs ; une longue discussion a précédé la nomination des membres du Jury, notamment sur l'entrée en fonction et les examens qui devront être subis par les candidats ; ont pris part à cette discussion : notamment, les camarades Péneau, Ricou, Rochet, Rouaud, etc.

Désirant perpétuer la mémoire des militants disparus, le C. G. décide que les noms de Joseph Blanchard et Henri Mariot seront donnés à deux salles de la Bourse du Travail.

Le C. G. donne mandat à la C. E. de prendre telles mesures qu'elle jugera utile pour assurer la liberté de réunion des syndicats en raison du petit nombre de salles et éviter tout incident à ce sujet. Le secrétaire fait appel aux militants pour la rédaction du Réveil Syndicaliste et demande que la C. E. soit chargée d'étudier la reprise des causeries éducatives en accord avec l'Union des Coopérateurs.

La séance est levée à 20 h. 30.



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

VIENT DE PARAITRE :

Texte complet de la loi du 5 avril 1928  
sur les Assurances Sociales  
modifiée par les lois du 5 avril 1929  
et du 30 avril 1930

Édition du Ministère du Travail  
et de la Prévoyance Sociale

Une brochure : 1 fr. 50

En vente à la Bourse du Travail, salle n° 15

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Adhérez à la

**Caisse "Le Travail"**

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont  
comptés pour 10 numéros  
— par an —

Café de la Réunion

**J. CLÉRO**

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

**A. LEROUX**

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand

NANTES

A Louer

**Maison ETOURNEAU**

12, Quai du Port-Maillard, 12

**NANTES**

Électricité - Fournitures pour installations  
— d'éclairage —

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

**J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. I. M.**

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN  
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

**BOUCHERIE COOPÉRATIVE**

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES  
de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre.

Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de  
Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau,  
Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS -  
EDREDONS, COUVRE-PIEDS

- SALLE A MANGER -  
CHAMBRE A COUCHER

**A. CATTIN**

NANTES - 9, Rue Thiers, 9 - NANTES

R. C. NANTES N° 6876

Réfection de Matelas - Epuration par la Vapeur

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

**CAFÉ DE TOULOUSE**

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

**E. BOUCHERIE**

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

**TRAVAILLEURS SYNDIQUES**

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des  
salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus  
sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération  
est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

**Adhérez à l'Union des Coopérateurs**

**LA SOLIDARITÉ**

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés . . . . .	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir . . . . .	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses . . . . .	678.502 Francs
Sociétaires . . . . .	66.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations  
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes  
CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

**IMPRIMERIE OUVRIÈRE**

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS